



Le 20 mars 2022

Madame la Ministre,

À la suite de la réunion du groupe éthique qui s'est tenue le 4 février dernier et à laquelle vous aviez bien voulu nous convier, nous vous avons adressé un courrier pour attirer votre attention sur un certain nombre de sujets.

En effet, il nous paraissait important de solliciter votre intervention pour l'application sans condition du protocole de retour au droit commun en date du juillet dernier, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Vous aviez formellement écrit et vous vous étiez engagée à ce que les mesures sanitaires en Ehpad soient les mêmes que pour le reste de la population.

De même nous vous rappelions le besoin fort de prise en compte de la parole des personnes âgées résidant en EHPAD et de leurs familles et nous vous faisons part de quelques propositions

Alors que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à ce courrier, nous revenons vers vous puisqu'un nouveau sujet de discrimination envers les personnes âgées vivant dans les EHPAD a surgi.

En effet, les recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre le covid-19 applicables depuis le 14 mars dernier, mettent à nouveau les personnes âgées **qui résident** dans les EHPAD en situation d'exception par rapport à tous les autres citoyens français.

À l'heure où chacun se réjouit de la suspension du port du masque, nos parents restent encore des « citoyens de troisième zone », les EXCLUS du droit commun.

Partant de là, les personnes âgées résidant dans les EHPAD seraient donc les seuls citoyens français à qui il est imposé **une mesure applicable en continu (24H / 24)**. Les personnes âgées sont donc condamnées, après deux ans de souffrance, à continuer à ne jamais voir les visages des personnes à qui elles ont à faire dans tous les moments de leur vie.

Comment entendre et comprendre qu'avec le masque, les visiteurs en Ehpad soient assimilés également aux usagers des transports en commun ?

Aucun autre citoyen français n'est soumis à cette contrainte affectant leur vie **en permanence**. En effet, les obligations de port du masque restent ponctuelles dans toutes les autres situations. Pour exemple un patient hospitalisé est confronté à cette mesure de manière ponctuelle (pour la durée de son hospitalisation), il ne « réside » pas dans l'établissement hospitalier. Ainsi il ne se voit pas condamné à ne plus voir de visages découverts.

Madame la Ministre, nous sommes particulièrement affectés par cette mesure que nous recevons comme un véritable camouflet.

Vous n'avez cessé d'affirmer que les EHPAD devaient rester des lieux de vie, la formule « protéger sans isoler » a été le leitmotiv de vos messages de communication et le droit au lien social a également été régulièrement rappelé. Le fait de maintenir le port du masque dans les EHPAD n'est-il pas un facteur majeur d'isolement des personnes âgées dépendantes ? Cette mesure n'est-elle pas révélatrice d'une approche « tout sanitaire » au détriment de la dimension humaine ? Les personnes âgées sont-elles réduites à leur seule enveloppe corporelle ?

Du fait que le résident finance en partie son hébergement, il est en droit d'attendre une prise en charge humaine, digne et respectueuse. En miroir, les familles doivent pouvoir être sereines quant à cette prise en charge.

Ce triste constat nous amène à solliciter **une réponse rapide à notre demande de levée de cette mesure infligée aux résidents en EHPAD**. Nous sommes très inquiets au regard des conséquences graves sur la santé morale et mentale des personnes âgées, et sur la situation de souffrance dans laquelle ils vont devoir continuer à vivre.

De même nous réitérons notre demande d'intervention afin que le retour au protocole de droit commun soit appliqué dans tous les EHPAD, sur tous les autres volets (droits de sortie ou de visite, horaires de visite, visite sans rendez-vous, etc.).

Compte-tenu de votre engagement concernant les conditions de vie des personnes âgées, notamment dans les EHPAD, nous n'osons pas envisager que le sens de notre courrier vous laissera insensible.

Nous vous assurons, Madame la Ministre, de notre considération distinguée.

Annie ROUSSEAU, Présidente

Collectif Ehpap Familles 42